

## **PRECONISATIONS POUR LA GENERALISATION de la DP3 à la RENTREE SCOLAIRE 2006**

L'option facultative de découverte professionnelle (3h hebdomadaires) vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde socio-économique par une découverte des métiers, du monde professionnel et de l'environnement culturel scientifique, économique et social. Elle a vocation à être proposée dans les collèges au même titre que les langues anciennes.

Mise en place à la rentrée scolaire 2005 dans 202 collèges de l'académie, elle est généralisée à la rentrée 2006. La première mise en oeuvre a été suivie par le Service Académique d'Information et d'Orientation et par les corps d'inspection. Le SAIO a produit une synthèse des résultats d'une enquête publiée, diffusée et disponible sur le site académique. Le bilan de l'expérimentation particulièrement positif a permis de dégager les forces et les faiblesses de la mise en place de cet enseignement. Les préconisations académiques, nourries par le suivi de l'expérimentation portent sur l'information, la conception et la mise en oeuvre. Des textes et des ressources disponibles sont proposés pour contribuer à la réussite de la généralisation de cet enseignement.

### **L'information**

L'information doit être diffusée à tous les enseignants des collèges. Pour les familles, il sera important de les sensibiliser sommairement à la DP3 dans le cadre de la présentation des parcours au collège lors de l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et leurs familles, cette information sera assurée par le chef d'établissement et les professeurs chargés de l'option. Des élèves ayant suivi la DP3 pourront être sollicités (cf annexe).

### **La conception et la mise en oeuvre**

- Il s'agit d'élargir et de compléter la culture générale des collégiens tout en leur permettant, le moment venu, d'opérer des choix plus éclairés dans la construction de leur parcours de formation ultérieurs. Cette option ne s'adresse pas à un public spécifique mais doit être offerte à tout élève comme les autres options facultatives. Une répartition des élèves sur plusieurs classes est à retenir excepté pour les collèges n'ayant qu'une seule division de 3<sup>ème</sup>.
- L'option découverte professionnelle doit être dispensée par une équipe pluridisciplinaire de trois enseignants maximum. Les participations du professeur documentaliste et du COP sont indispensables, tant dans la phase de construction que dans son accompagnement.
- Il est essentiel d'enrichir ou de faire évoluer les représentations que l'élève se fait des métiers, du monde du travail et des différentes voies de formation qui y conduisent. Il est nécessaire à cet effet de développer des partenariats en utilisant le tissu local de formation et de l'emploi et les ressources du CLEE pour favoriser visites, stages en entreprise ou en lycées d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, établissement d'enseignement supérieur ou rencontres avec des professionnels.
- L'équipe pédagogique doit élaborer une progression annuelle s'appuyant sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents de l'élève et les objectifs assignés à l'option : éviter une approche exhaustive du monde professionnel néanmoins choisir un ensemble de thèmes représentatifs de la diversité du monde professionnel ; associer le CIO à la conception de la progression.

## L'organisation

- La répartition optimum dans l'emploi du temps est de capitaliser un horaire disponible pour des activités particulières (visites, réunion, conférences) et de programmer 2 heures hebdomadaires.
- La diversification des activités pédagogiques (recherche, réalisation de production, reportage, interview, conférence...) est à privilégier pour développer l'adhésion et l'implication de l'élève.
- L'organisation d'un suivi sous la forme de réunions de concertation est indispensable pour assurer la cohérence du projet.

## Le contenu et l'évaluation

- Les compétences et connaissances spécifiques visées par l'option sont structurées autour de trois axes de découvertes : les métiers et les activités professionnelles, les organisations et les lieux et modalités de formation. Les trois axes doivent être investis en continu et en interrelations et non pas en succession sur l'année.
- La découverte professionnelle est organisée en trois phases : une phase de découverte, une phase d'approfondissement, une phase de restitution et de mise en commun qui peut dépasser le cadre du groupe des élèves suivant la DP3. Il est nécessaire que l'élève se constitue un document (papier ou numérique) regroupant les traces des activités et les productions.
- Comme tout enseignement, la découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. Les résultats sont pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives. L'évaluation doit être continue et prendre en compte plusieurs aspects de la formation : l'implication de l'élève, l'acquisition des compétences et la contribution à différentes productions.

### Les écueils à éviter

- le regroupement des élèves dans une seule classe.
- un seul enseignant assurant l'option.
- la juxtaposition de visites, de stages ou d'élaboration de fiches. Les interventions des partenaires doivent être coordonnées et répondre à des compétences fixées dans les textes officiels.
- la répartition à trois fois une heure hebdomadaire
- l'unique réunion bilan annuel
- la dissociation entre les trois axes
- des évaluations trop fréquentes, interruptives et paralysantes.

## Textes - bibliographie - ressources

### Textes officiels :

- BO n°42 du 23 novembre 2000, note de service du 16-11-2000 : B2i,
- BO n°34 du 18 septembre 2003 : modalités d'accueil des mineurs de moins de 16 ans en milieu professionnel,
- BO n°28 du 15 juillet 2004 : organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège,
- les programmes de troisième,
- BO n°11 du 17 mars 2005 : enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle en classe de troisième,
- BO n° 30 du 35 août 2005 : préparation de la rentrée,
- BO n°13 du 31 mars 2006 : généralisation de l'option découverte professionnelle 3h dans les collèges
- circulaire de rentrée, mars 2006.

- vade-mecum Découverte professionnelle, option facultative 3 heures - Direction de l'enseignement scolaire - IGEN Mai 2006

### **Bibliographie :**

- Crindal A. : comprendre le travail, obstacles et leviers, séminaire national sur la découverte professionnelle au collège - MEN-DESCO, 30 et 31 mars et 5 et 6 avril 2005,
- Crindal A. : l'information sur les métiers et les professions - 1999 - INRP,
- Ouvrier-Bonnaz R. : Comprendre le travail : obstacles et leviers - INETOP - CNAM

### **Ressources pour les équipes pédagogiques :**

- Document d'accompagnement de la découverte professionnelle, orientations pédagogiques : découverte professionnelle en classe de troisième, option 3h, ONISEP, juin 2005,
- Découverte professionnelle, séquences pédagogiques option 3h, ONISEP, septembre 2005,
- Guides de ressources pédagogiques pour la découverte professionnelle en partenariat avec les branches professionnelles, ONISEP
- Guide national ONISEP : du nouveau en 3ème, la découverte professionnelle,
- Sites Internet centrés sur des échanges d'informations de pratiques, de forum, des ressources pédagogiques, des exemples de séquences pédagogiques, des outils de suivi... :

**[www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr), [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr), [www.ac-toulouse.fr/clee](http://www.ac-toulouse.fr/clee),**